

Programme de promotion Interprofessionnalité – Mandat 15

Le rôle des acteurs et des constellations d'acteurs dans la mise en place d'offres interprofessionnelles à l'interface entre les services de santé et les services sociaux

Contexte

Compte tenu des interactions reconnues entre la situation sociale d'un individu et son état de santé, mais aussi de l'importance de la santé pour l'intégration sociale et professionnelle, la collaboration interprofessionnelle peut jouer un rôle majeur dans la prise en charge de personnes bénéficiant à la fois de prestations sanitaires et de prestations sociales. Les services sociaux, par exemple, sont fréquemment confrontés à une clientèle présentant des problèmes de santé – souvent multiples –, et sont amenés à coopérer avec les services de santé. En parallèle, on assiste au développement des offres de prise en charge interprofessionnelle, qui incluent des prestations de soutien social complétant le traitement médical, et des réseaux de soins intégrés, qui proposent une offre coordonnée de prestations médicales, préventives et sociales à l'échelon régional. En pratique toutefois, la gestion interprofessionnelle à l'interface entre les services de santé et les services sociaux atteint rapidement ses limites, par exemple en raison de responsabilités et de mécanismes de financement différents pour les services offerts par les deux systèmes. Les difficultés peuvent aussi provenir de l'absence de rémunération des tâches de coordination entre les deux systèmes ou des obstacles à la collaboration liés aux différences de contexte professionnel, de concepts, d'orientations et de modes de travail. Il existe néanmoins plusieurs exemples d'offres interprofessionnelles efficaces à l'interface entre ces deux systèmes.

Cette étude vise à examiner les processus et les facteurs de succès dans la mise en place, par des services sociaux communaux ou régionaux, d'une gestion interprofessionnelle de l'interface avec les services de santé pour la prise en charge de bénéficiaires de l'aide sociale. Elle met l'accent sur le cadre institutionnel, autrement dit sur les structures, les règles et les procédures – formelles ou informelles – relatives à l'organisation et à la coordination de la prise en charge interprofessionnelle à l'interface entre les deux systèmes. Au vu des compétences fragmentées et souvent hétérogènes pour les prestations des domaines sanitaire et social, ce cadre institutionnel doit être consciemment conçu. Ceci nécessite un changement de politique. L'étude explore la question de savoir comment permettre et soutenir un tel changement.

Buts de l'étude et questions à traiter

La présente étude a pour but d'identifier les facteurs à l'échelle locale et/ou régionale permettant une gestion prospère de l'interprofessionnalité à l'interface entre services de santé et services sociaux. Il s'agit essentiellement de montrer comment les communes et/ou les régions peuvent créer et mettre en place des offres interprofessionnelles afin de répondre de manière efficace et efficiente aux besoins des personnes qui bénéficient de prestations dans ces deux domaines.

L'étude s'intéresse en particulier aux questions suivantes :

- Quels sont les facteurs d'influence qui favorisent ou entravent la création et la mise en place de la gestion interprofessionnelle de l'interface entre services de santé et services sociaux ? Il convient à cet égard de prêter une attention particulière au contexte (politique). Comment ces obstacles peuvent-ils être surmontés ?
- Quels sont les acteurs qui s'engagent en faveur de la gestion interprofessionnelle de l'interface entre services de santé et services sociaux ? Quels sont ceux qui ne le font pas ? Pour quels motifs ? Quelles constellations d'acteurs et coalitions peut-on observer dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques ?
- Comment organiser une collaboration efficace à l'interface entre les services de santé et les services sociaux ? Quels sont les aspects déterminants ? En quoi la collaboration entre plusieurs échelons de l'État joue-t-elle un rôle ?
- Perspectives de développement : comment convaincre les acteurs réticents des avantages de la collaboration interprofessionnelle ? Que faudrait-il changer à l'interface entre les deux systèmes pour que les acteurs s'engagent davantage en faveur de la collaboration interprofessionnelle ?
- Recommandations : quels moyens les politiques nationale, cantonale et communale peuvent-elles mettre en œuvre pour promouvoir la gestion interprofessionnelle à l'interface entre les services de santé et les services sociaux ?

Procédure et étapes de travail

La recherche est structurée en quatre phases successives. Compte tenu du caractère exploratoire de l'étude, les fondements théoriques et la conception des études de cas seront adaptés au fur et à mesure des connaissances acquises dans le cadre des travaux.

- **Phase préparatoire** : identifier des services sociaux qui ont mis en place une gestion interprofessionnelle efficace à l'interface avec les services de santé pour la prise en charge de bénéficiaires de l'aide sociale ; formuler des questions clés pour des études de cas.
- **Études de cas exploratoires dans 3 à 4 services sociaux** : *Objectif* : obtenir une vue plus précise des processus de mise en place d'une gestion interprofessionnelle de l'interface entre services de santé et services sociaux ; formuler des hypothèses à ce sujet ; évaluer la disponibilité des données et la faisabilité d'études de cas approfondies. *Méthodologie* : demandes aux services sociaux, analyse de sources écrites, entretiens de groupe, éventuellement interviews individuelles, recueil d'informations par écrit.
- **Études de cas approfondies** : *Objectif* : élargir la base d'informations, parvenir à la saturation théorique des hypothèses émises. *Méthodologie* : comme pour les études de cas exploratoires, à adapter le cas échéant en fonction des résultats de la phase exploratoire. La sélection des services sociaux participants et leur nombre restent à déterminer.
- **Analyse comparative des études de cas – Synthèse** : *Objectifs* : identifier les facteurs favorisant ou entravant la création et le fonctionnement de la gestion interprofessionnelle de l'interface entre services de santé et services sociaux (changement de politique) ; mettre en évidence les perspectives de développement au-delà des cas concrets et élaborer des recommandations.

Durée :

Juin 2019 à mai 2020

Équipe du projet :

Christian Rüefli (chef de projet), Michèle Gerber, Anna Suppa